

JOURNAL DE QUEBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Prix des Annonces.

Dix lignes de petit-texte... 2/6
Audessus de six lignes et pas plus de dix... 3
Pour chaque ligne audessus de dix... 0/4

On fait un escompte libéral pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions.

Jos. CAUCHON, rédacteur en chef. AUGUSTIN CÔTÉ, gérant.

On s'abonne

à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché;
A Paris, chez Hecker Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au Journal de Québec.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste... 1 louis.
Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an... 35 francs

De la tolérance protestante.

Nous n'avons rien exagéré en annonçant l'organisation d'une croisade protestante contre l'Italie. Le premier acte public des confédérés a été l'envoi à Florence de la députation que le Grand-Duc a vu éconduire avec une condescendance si parfaite. Mais un rapport officiel, publié par les membres de cette députation, nous révèle que leur mandat n'était pas revêtu d'un caractère temporaire. Le voyage de Toscane n'est que le commencement d'une action commune.

1° La formation d'un comité permanent pour toutes les églises évangéliques, qui recevrait des avis ou des demandes de secours au sujet des persécutions, des dangers ou des besoins de tel membre, ou de telle église, sur l'opportunité d'une telle œuvre, et, en général, sur tout objet d'un intérêt et d'une action œuménique; qui, en s'abstenant scrupuleusement de toute tendance politique, organiserait et dirigerait enfin cette action commune. Le comité, pour éviter les inconvénients d'une centralisation trop absolue et trop dominatrice, sécrèterait alternativement dans les principaux centres évangéliques de l'Europe.

2° La formation de Comités locaux dans les divers pays, qui correspondraient avec le Comité central, faciliteraient les enquêtes jugées nécessaires, provoqueraient au besoin l'action du Comité central, recevraient et exécuteraient ses directions. Enfin, considérant nous-mêmes la sainte Écriture comme étant la parole même de notre Dieu et la règle souveraine de la conduite du chrétien, et chacun de nous ayant reconnu la puissance de cette Parole sur le cœur de nos frères persécutés, nous nous engageons à unir nos efforts aux nôtres pour la conserver intacte et pure de tout alliage humain, et à vous intéresser d'une manière toujours plus active à la dissémination des saints Livres; nous souvenant de l'ordre donné par le Saint-Esprit: "Priez pour que la parole de Dieu ait un libre cours."

Voilà qui est précis. Le comité évangélique permanent organisé sous l'inspiration et le patronage de l'Angleterre, aura pour mission d'instruire les cas de persécution qui lui seront signalés. Les sous-comités ou comités locaux faciliteront les enquêtes jugées nécessaires, provoquant au besoin l'action du comité central, recevront et exécuteront ses directions. Or, nous avons vu par l'affaire Madiati que la simple application des lois toscanes sur la propagation de l'hérésie est dénoncée par les anglais et leurs associés protestants comme une persécution. Les gouvernements catholiques d'Italie étant résolus à maintenir rigoureusement l'empire des lois, se trouvent donc mis au ban de la civilisation comme persécuteurs et placés sous la surveillance du comité évangélique chargé de régulariser l'action de la propagande protestante. C'est l'organisation ouverte de la lutte. Les gouvernements d'Italie sont avertis. Le comité est à peine formé, que déjà ses agents suscitent un casus-belli qui va appeler son intervention. Nous lisons dans le Morning Advertiser du 2 décembre:

Tout en protestant de mon sincère respect pour Votre Seigneurie, je me crois obligé, envers mes concitoyens, de montrer que le caractère que vous avez attribué à l'Eglise d'Angleterre établie par la loi n'est point véritable, de prouver qu'elle n'est pas et n'a jamais été ni tolérante en fait de religion, ni favorable à la liberté civile. En résumé, malgré toute l'estime que je professe pour Votre Seigneurie, estime qui surpasse celle que j'ai jamais vouée à aucun fonctionnaire public en Angleterre, malgré toute mon admiration pour votre conduite dans le haut et important emploi que vous remplissez, je crois de mon devoir de contredire absolument Votre Seigneurie en ce qui concerne le caractère de cette Eglise, particulièrement dans les deux exemples que vous avez cités. Je ne vous accuserai pas de manquer de sincérité; car pourquoi ne vous croirais-je pas dans l'erreur sur ce point, lorsque je me rappelle que, il y a vingt ou trente ans, j'aurais moi-même, dans une circonstance pareille, parlé exactement comme vous l'avez fait il y a quelques jours? Cependant, puisque c'est un erreur, et même une erreur grossière, et que je la regarde comme telle, je dois à mes lecteurs de la relever; et je le dois d'autant plus que, venant de vous, elle est plus susceptible d'être répandue.

D'abord, Mylord, examinons votre proposition, que cette Eglise surpasse en tolérance toutes les autres. Votre Seigneurie n'a jamais lu son histoire; car elle n'aurait pu dire ces paroles. Je ne me contenterai pas d'avancer en termes généraux qu'elle fut, dès son principe, l'Eglise la plus tolérante qui ait existé; qu'elle se montra au monde armée de couteaux, de haches et autres instruments de supplice; que ses premiers pas furent marqués du sang de ses innombrables victimes, tandis que ses bras s'élevaient sur le poid de leurs dévouements; qu'elle ne trouva jamais d'égal dans les raffinements de sa cruauté, l'étendue de sa rapacité, soit parmi les corporations, soit parmi les individus. Je n'en parlerai pas ainsi en termes généraux; mais je vous soumettrai quelques faits historiques à l'appui du dementi que j'ai donné à vos paroles. J'affirme que cette Eglise établie est la plus intolérante qui ait existé, et je vous prie de prouver mon assertion.

L'Eglise établie ne commença qu'en 1534, sous le règne d'Edouard VI. Jusqu'alors, la religion du pays n'avait été pendant plusieurs années, sous le tyran Henry VIII, qu'un fantôme de l'ancienne religion; mais sous son fils, elle devint entièrement protestante de par la loi. Les articles de foi et de la messe furent abolis, les autels catholiques furent détruits dans toutes les églises; les prêtres, sous peine d'amende et de confiscation, furent contraints de prêcher la nouvelle doctrine, c'est-à-dire d'apostasier; et les fidèles nés et élevés dans le catholicisme ne furent pas seulement punis lorsqu'ils entendaient la messe, mais même lorsqu'ils refusaient d'écouter les nouveaux ministres. Le peuple, irrité de cette tyrannie, se souleva, et des insurrections éclatèrent dans presque tout le royaume. Il se plaignait de ce que l'on avait détruit son culte et privé les pauvres des secours que l'ancienne Eglise leur accordait; il demandait que la messe et les monastères fussent rétablis, ainsi que le célibat des prêtres. Et comment lui répondit-on? Les mercenaires allemands massacrèrent une partie; les échafauds en moissonnèrent une autre; le reste fut mis en prison, battu de verges et contraint de se soumettre, en apparence du moins, à l'Eglise établie; et (remarque cette miséricorde et cette tolérance) la plupart des moines et des prêtres qui avaient été chassés de leurs monastères et de leurs cures furent forcés d'aller demander un asile et du pain à leurs coreligionnaires. Leur spoliation ne suffisait pas à l'Eglise établie, qui regardait l'existence même de ces hommes qui refusaient d'apostasier comme un reproche. Ainsi, en même temps que la loi qui fondait la nouvelle Eglise, parut une loi qui punissait les mendiants, en les faisant marquer à la figure avec un fer rouge, les réduisant à l'esclavage pendant deux ans et donnant à leurs maîtres le pouvoir de leur faire porter un collier de fer. Votre Seigneurie doit avoir vu cet acte du parlement, passé dans la première année du règne protestant, et qui parut en même temps que le livre des communes prières. C'était-là de la tolérance, et voilà qui prouve combien cette Eglise est favorable à la liberté civile et religieuse. Peu satisfait d'avoir dépouillé les prêtres catholiques de leurs bénéfices, de les avoir rejetés sans ressource dans la société, cette Eglise si tolérante les força de mourir de faim ou à être réduits au sort des esclaves.

Tel fut l'esprit du protestantisme dans ses commencements. Quant aux bûchers qu'alluma Cranmer (l'auteur du livre des prières), il est inutile d'en parler lorsque nous avons ses yeux les éraillés de ce régime sous lequel, malgré sa courte durée, l'Angleterre souffrit si cruellement que les rangs de la population furent considérablement diminués, et le peuple en partie décimé dans l'espace de six ans; ce fait est reconnu dans les actes du Parlement de cette époque. Mais l'Eglise établie ne fut pleinement que sous Elisabeth, dont le règne dura quarante-cinq ans, de 1558 à 1603; et quoique cette Eglise ait conservé son caractère d'intolérance jusqu'à aujourd'hui, ses actes, durant ce long règne, surpassèrent tout ce qu'elle avait fait jusqu'alors et ce qu'elle fit depuis.

Elisabeth établit ce qu'elle appelait une Cour de haute commission, principalement composée d'Evêques de l'Eglise tolérante, à l'effet de punir les personnes qui ne se conformeraient pas à la croyance de ce nouveau chef spirituel. Cette commission avait le pouvoir d'examiner les opinions de ses sujets et de leur infliger toutes sortes de châtements, excepté la mort. Elle pouvait extorquer les témoignages par l'emprisonnement ou la torture. Elle pouvait forcer un homme par serment à révéler ses pensées, à s'accuser lui-même et à accuser son ami, son frère, son père, son épouse, son fils, et tout cela sous peine de mort. Ces monstres, afin de décourager les prêtres, et d'annuler l'ancienne religion, confisquaient, emprisonnaient, torturaient et commettaient des atrocités qui auraient fait trembler Néron lui-même. Ils soumettaient les fidèles à la question pour leur arracher des aveux sur lesquels beaucoup d'entre eux étaient condamnés à mort.

L'espace me manque pour faire l'énumération des actes de violence accomplis pendant cette longue et sanglante période; mais j'en ferai connaître quelques-uns:

- I. Crime capital d'ordonner un prêtre catholique dans le royaume;
II. Crime capital pour un prêtre catholique d'entrer dans le royaume;

III. Crime capital de donner asile à un prêtre venant de l'étranger;

IV. Crime capital de se confesser à un prêtre catholique;

V. Crime capital pour un prêtre de dire la messe;

VI. Crime capital pour un fidèle de l'entendre;

VII. Crime capital de nier ou refuser de reconnaître qu'Elisabeth était le chef de l'Eglise de Jésus-Christ;

VIII. Crime, puni par une forte amende, de ne pas paraître à l'Eglise protestante. L'amende était de 20 livres par mois ou 250 l. par an, ce qui fait 3250 fr. par an, selon la valeur actuelle de l'argent. Des milliers de fidèles refusèrent de se conformer à l'Eglise établie, et la plus grande partie de leurs propriétés passa au chef de l'Etat. Les catholiques qui refusaient d'adhérer à la plus tolérante des religions, étaient traînés en foule dans les prisons, à tel point que les comtes demandèrent à être déchargés du soin de les nourrir. On les libéra alors, après les avoir fait publiquement fouetter et leur avoir fait percer les oreilles avec un fer rouge. Mais cette grande tolérance n'atteignant pas le but, on fit une loi qui condamnait au bannissement perpétuel les non-conformistes dont la fortune était au-dessous de 20 livres, et à la mort, en cas de retour.

Ce ne sont pas là de vaines assertions, Mylord, je ne fais que citer les actes du Parlement, et je n'en ai donné qu'un faible échantillon; Votre Seigneurie doit en être convaincue. Je ne me livre pas à des déclamations; je raconte des faits incontestables et je pourrais, par une simple nomenclature, en remplir un volume. Les noms des personnes mises à mort pour le seul crime de catholicisme, pendant ce long règne, formeraient, surtout si l'on y comprenait l'Irlande, une liste dix fois aussi longue que celle du personnel de notre marine et de notre armée réunies.

Le supplice le plus ordinaire était de pendre la victime pendant quelques instants, juste assez pour l'étouffer; on la détachait alors, on lui ouvrait les entrailles; puis, après en avoir arraché le cœur, on lui tranchait la tête, et le corps, coupé en morceaux, était exposé aux portes de la ville et sur les places publiques. Plusieurs centaines de personnes, en Angleterre et en Irlande, périrent par ce supplice pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi qu'ils avaient reçue de leurs pères. Il y en eut cent quatre-vingt-sept en Angleterre de l'année 1577 à l'année 1603, c'est-à-dire dans les vingt-six dernières années du règne d'Elisabeth, seulement pour avoir refusé d'adhérer au nouveau culte et de recevoir les communes prières! Presque toutes furent mises à la torture avant de subir la mort, et les cruautés de leur emprisonnement et de leur exécution étaient si affreuses que la pensée peut à peine les concevoir. On les ensevelissait dans des cachots fétides, ou ils n'avaient que la plus vile nourriture. Edouard Cening, prêtre, convaincu d'avoir dit la messe à Holborn, fut condamné à mort; on lui offrit sa grâce à condition d'apostasier; ayant refusé de le faire, et ayant dit sur l'échafaud qu'il aimait mieux souffrir mille morts plutôt que de reconnaître la reine comme le chef spirituel de l'Eglise, l'opprobre, le procureur-général, ordonna que la corde fut coupée, de sorte, dit un historien, que le prêtre, à peine étendu, demeura debout, les yeux levés au ciel, acheta ce que le bourreau, le jetant sur le billot, acheta son supplice. Il vivait encore après avoir été écartelé, et on l'entendit dire à haute voix: Oh! quelles douleurs! et ensuite: Sancte Gregorio, ora pro me. Alors le bourreau, saisi de rage, s'écria en prononçant un affreux blasphème: Je tiens son cœur dans ma main, et Gregoire est encore sur ses lèvres!

La tolérance de l'établissement s'étendait jusque sur les femmes. Mme Ward, qui avait aidé à l'évasion d'un prêtre dont le crime était d'avoir dit la messe, fut arrêtée, battue de verges, torturée et enfin mise à mort. Elle fut exécutée à Tyburn, le 30 août 1588. Les juges lui demandèrent si elle avait fait ce qu'on lui imputait. Elle répondit: oui; ajoutant qu'elle avait été heureuse de contribuer à arracher un innocent à la dent des loups dévorants. Ils essayèrent en vain de lui faire découvrir le lieu où le prêtre s'était retiré; voyant que les menaces étaient inutiles, ils lui promirent la vie si elle voulait abjurer; mais elle répondit qu'elle donnerait mille vies plutôt que de reconnaître cette église hérétique. Ils la traitèrent alors avec une cruauté sauvage; et, après l'avoir fait mourir, abandonnèrent ses restes aux insultes de la populace.

Mme Clithero fut exécutée dans l'année 1580. C'était une dame de bonne famille, dont le crime était d'avoir logé et secouru des prêtres. Elle refusa de plaider pour ne pas s'exposer à mentir ou à compromettre d'autres personnes. Elle fut condamnée à la presse. On l'étendit par terre, sur le dos, après lui avoir étroitement lié les mains et les pieds. On fit peser ensuite sur elle une énorme porte et des poids très considérables; on lui avait mis sous le dos des pierres saugées qui lui brisèrent les reins. Elle subit ainsi une mort lente et cruelle. Avant le supplice, Fawcett, le magistrat, commanda qu'on la dépouillât de ses vêtements; elle se jeta vainement à ses genoux, ainsi que quatre autres femmes qui l'accompagnaient; ses prières ne furent pas écoutées. Son mari fut obligé de fuir; ses enfants furent arrêtés; et ayant avoué qu'ils partageaient la croyance de leur mère, on les châta sévèrement, et l'aîné, qui n'avait que douze ans, fut mis en prison.

Est-il nécessaire de continuer, Mylord? Vingt volumes, en ne donnant qu'une page à chaque fait, ne suffiraient pas, si l'on y comprenait l'Irlande, à énumérer le nombre des victimes qui refusèrent d'embrasser cette religion si tolérante. Non, cent volumes de cinq cents pages chacun, n'y suffiraient pas. Outre la mort avec toutes les cruautés que j'ai racontées, il y avait la mort par la loi martiale, la mort en prison, et cela par milliers, la confiscation et l'exil. Le docteur Bridgewater, dans un récit qu'il a publié à la fin du Conversatio Ecclesie catholica, donne les noms de près de 1,200 personnes qui périrent ainsi avant l'année 1588, c'est-à-dire avec la grande fureur de la tolérance. Dans sa liste se trouvent 21 évêques, 120 religieux, 13 doyens, 14 archidiacres, 60 chanoines, 530 prêtres, 49 docteurs en théologie, 18 docteurs en droit, 15 recteurs de collèges, 8 comtes, 10 barons, 26 chevaliers, 326 particuliers et 60 dames. La plupart de ces personnes moururent en prison et sous le coup d'une sentence de mort.

Je ne pense pas, Mylord, que vous révoquiez en doute l'exactitude de ces faits; et vous conviendrez, je l'espère, qu'un ami de la justice et de la vérité

ne peut garder le silence lorsqu'il entend citer autour de lui des discours où l'on appelle cette église la plus tolérante qui existe. Mais, Mylord, il me suffirait, en vous écrivant sur ce sujet, de vous renvoyer au Code pénal lui-même. Mettant l'Irlande hors de question, que puis-je faire de mieux pour répondre à vos éloges et à vos assertions sur la tolérance de l'Etablissement, que de vous rappeler les dispositions des actes suivants d'Elisabeth, son chef et son fondateur? Stat. 1. chap. 1 et 2, Stat. V. chap. 1; Stat. XII, ch. 2; Stat. XXIII, chap. 1; Stat. XXVI, ch. 2; Stat. XXIX, ch. 6; Stat. XXXV, ch. 1; Stat. XXXV, ch. 2. Que puis-je faire de mieux que de vous engager à relire ou plutôt à vous rappeler ces lois de spoliation et de mort, dont chaque ligne respire le fanatisme et la haine? Votre Seigneurie sait que tout cela est véritable; elle sait que cette infernale tyrannie et toutes ces horreurs furent mises en œuvre pour faire prédominer cette église protestante. Comment donc peut-on encore l'appeler l'Eglise la plus tolérante?

Je n'ai parlé jusqu'à présent que des actes de l'Eglise établie par la loi; je n'ai rien dit à Votre Seigneurie de l'Irlande; je n'ai même pas fait allusion à beaucoup de faits accomplis en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, faits qui exciteraient l'indignation de tout honnête homme; mais ne je puis passer sous silence deux traits de tolérance remarquables: Edouard VI fut vivement poussé à faire mettre en jugement sa sœur Marie, et sans doute à la faire condamner, pour ne s'être pas conformée à l'Eglise établie; elle ne fut sauvée que par les menaces de son cousin l'empereur Charles V. Marie, reine d'Ecosse, demanda en vain, après sa condamnation, les secours d'un prêtre; on lui refusa cette dernière consolation et on lui envoya le doyen de Peterborough; mais elle ne voulait pas l'écouter. Lorsque sa tête tomba sous la hache, le doyen s'écria: Ainsi périrent les ennemis de notre Reine! et le comte de Kent répondit: Amen! Baller, dans sa chronique, p. 273, dit qu'on désirait ardemment la mort de cette reine, parce que la religion établie en Angleterre n'aurait pu subsister tant qu'elle aurait vécu.

Cette Eglise n'a pas changé, elle a gardé le même caractère depuis le jour de son établissement jusqu'à présent; en Irlande, ses atrocités ont surpassé celles de Mahomet, et il faudrait un volume pour rapporter ses actes d'intolérance. Mais elle semble maintenant à bout de violence. La nation a jusqu'à présent tout sacrifié à son altière domination; Boulogne et Calais en premier lieu; puis vinrent les taxes des pauvres, la dette publique, une armée permanente, et une liste civile; on, tout à servi à la faire prédominer et à satisfaire son esprit d'absolutisme. Mais la nation lui a fait de si grands sacrifices qu'elle ne peut faire davantage. Elle ne peut s'engager dans une nouvelle guerre, (pour la vingtième fois, peut-être) afin de maintenir son autorité; et soyez assuré, Mylord, que la hiérarchie que vous avez tant à cœur de soutenir en Irlande ne peut subsister bien longtemps par quelque effort que ce soit, considérant que toutes les misères de l'Irlande, toutes, sans exception, ont leur cause directe dans cette hiérarchie, et que ces misères et ces maux apportent à l'Angleterre un danger imminent.

Le cas est tout à fait clair. Les adversaires du catholicisme disent: Nous le désapprouvons, parce qu'il expose l'Eglise, surtout en Irlande, à un danger imminent. Le duc répond: Je ne puis empêcher ce danger sans risquer une guerre civile, et l'Etat ne peut supporter une telle éventualité. L'Eglise établie pourrait répondre: Il y a déjà eu des guerres civiles sans nombre entreprises pour maintenir mon autorité; mais à cela, le duc dirait encore: C'est vrai, mais nous avons maintenant un système de papier-monnaie (inventé aussi pour nous soutenir) qui la guerre civile ruinerait aussitôt; et la ruine de ce système pourrait entraîner celle de l'Etat lui-même; il vous faut donc conserver votre influence par vos propres efforts, vos talents, votre piété, votre zèle, votre charité et votre humilité. Voilà le véritable état des choses, Mylord; à moins que l'Etablissement puisse se maintenir par ces nouveaux moyens, il est inévitablement destiné à crouler.

Je suis, de Votre Seigneurie, le très humble et obéissant serviteur.

WILLIAM COBBET.

On sait que l'anglicanisme a été depuis 1829 envers les catholiques d'Irlande; Cobbett vient de nous dire ce qu'il fut autrefois. Et c'est ce pendant les protestants anglais, hommes d'Etat, ministres de la religion officielle, membres de l'aristocratie, qui osent parler de tolérance et de libéralisme au gouvernement toscan! On a même entendu prononcer du haut des chaires, dans les églises de Londres, des discours sur les martyrs toscans en 1832! W. Cobbett vient de nous rappeler les procédés de tolérance dont l'anglicanisme a fait usage contre les catholiques. Voyez quels sont les supplices que souffrent à Florence "les martyrs toscans."

Un mémoire, rédigé par l'archevêque protestant de Dublin et présenté à la Reine pour solliciter son intervention, parle "de l'horrible spectacle d'une femme condamnée aux travaux forcés dans les bagnes, ou elle est entourée des plus infâmes criminels." Or, voici sur le régime pénitentiaire auquel la femme de chambre Madiati est soumise d'après des renseignements que nous donne une lettre de Florence: "Il y a déjà quelque temps que la peine du bague est abolie dans les Etats toscans. On lui a substitué l'ergastolo ou l'emprisonnement cellulaire, avec travail obligatoire et proportionné à l'âge, à la capacité, au sexe et au crime du condamné."

Mme Madiati, qui appartient au rang des femmes de chambre, est à Lucca, dans une prison organisée récemment, d'après le système le plus bénin, sous la direction des Sœurs de charité françaises, venues à Lucca pour cet objet pieux. En outre, les prisonniers des deux sexes sont visités d'une manière régulière par des personnes du plus haut rang, de la ville et des environs de Lucca qui retiennent l'établissement par des cotisations personnelles.

Mme Madiati est enfermée dans une chambre, petite, mais d'une propreté irréprochable, comme toutes les parties de l'établissement, et dans laquelle se trouvent un lit et deux ou trois meubles. Elle travaille à la couture, pour l'établissement, cinq jours de la semaine, et deux jours lui sont laissés pour elle. Elle a sa Bible, et peut se procurer tous les autres livres qui lui conviennent. Elle reçoit aussi souvent qu'elle en témoigne le désir la visite du médecin et d'un ecclésiastique."

Telle est la vérité; c'est ainsi que sont traités les martyrs toscans en l'an de grâce 1832. Les prêtres

de tolérance protestante ne persisteront pas moins à proclamer que les époux Madiati ont été condamnés pour avoir lu la Bible, bien qu'on laisse ce livre à leur disposition dans leur prison et qu'ils en fassent leur lecture quotidienne.

Le gouvernement toscan comprend la liberté de conscience et la respect d'une manière plus sincère et franche que l'Angleterre; mais s'il laisse à chacun le droit d'adorer Dieu suivant sa conscience, il veille à ce que la foi de la jeunesse ne soit pas corrompue par les émissaires de la propagande protestante. Quoi qu'il puisse faire le comité Roden, la Toscane continuera à remplir ses devoirs et à maintenir ses droits.

JULES GORDON.

FRANCE.

M. de Lamennais met en ce moment la dernière main à un écrit politique destiné, disent les amis de l'auteur, à produire une grande sensation. Fort bien! mais l'autorité permettra-t-elle la publication de l'ouvrage?

—Depuis que M. Thiers est de retour ici de son dernier voyage en Angleterre, il a repris le cours de ses longues promenades dans Paris. M. Thiers est allé à la dernière séance de l'Académie Française, ce qui ne lui était pas arrivé depuis bien longtemps. Voici comment un journal du Pas-de-Calais rend compte du débarquement de M. Thiers revenant de Londres.

"La police s'est montrée pleine de déférence pour lui. Il a semblé triste et soucieux; il était seul, tout habillé de noir et d'une simple redingote boutonnée, et comme il était coiffé d'un chapeau à assez larges bords, il avait l'air quelque peu quaker."

Je n'ai pas besoin de vous dire que le journal qui s'exprime ainsi est le journal de la préfecture.

—M. Thiers termine en ce moment son 13e volume de l'Histoire du Consulat et de l'Empire.

—Un des vétérans de l'ancien parti constitutionnel libéral, M. Audry de Puyraveau, vient de mourir. Né à Puyraveau le 3 septembre 1783, M. Audry était entré en 1822 dans la vie politique. Proétaire à Rochefort, il fut choisi par les électeurs de cet arrondissement pour les représenter à la Chambre des Députés, où il vint s'asseoir sur les bancs de l'extrême gauche, au milieu de cette phalange si redoutable pour les ministres de la Restauration, et dont la plupart ont disparé par la suite leur drapent, après avoir pris la place des hommes qu'ils avaient combattus. Il ne reparut à la Chambre qu'en 1827, en dépit de tous les efforts du ministère, et y siégea jusqu'en 1840.

A cette époque, M. Audry de Puyraveau avait fondé, à Paris, un établissement de roulage qui devint le quartier général de la révolution de Juillet. De tous les députés présents à Paris, dit une biographie contemporaine, il fut le seul qui eut le courage de payer réellement de sa personne. Le premier habit noir qui parut sur les barricades fut celui d'Audry de Puyraveau. Sa maison était devenue comme un poste militaire, que protégeaient de tous côtés de formidables barricades construites avec des pavés et des chariots enlevés à son établissement de roulage. Dans la journée du 28 juillet, il réunit deux fois ses collègues et leur proposa de se mettre à la tête des insurgés, proposition qui fut repoussée avec effroi.

Nommé aide-de-camp du général Lafayette le 29 juillet, membre de la commission municipale improvisée à l'hôtel-de-ville, M. Audry de Puyraveau ne se reposa que lorsque l'œuvre du peuple fut accomplie. Il resta hors de toute coterie et envoya seul sa démission, dès que la nomination de Louis-Philippe comme lieutenant-général du royaume fut officiellement connue, et qu'il fut convaincu que la révolution, pour laquelle il avait sacrifié sa fortune, venait d'aboutir à une simple réaction de palais.

Les électeurs de la Charente-Inférieure renvoyèrent M. Audry de Puyraveau à la Chambre jusqu'en 1836, époque à laquelle sa candidature succomba sous le poids de deux voix. Ces cinq années de législature avaient été bien remplies.

Le 13 mai 1835, il fut traduit devant la Cour des Pairs, après l'autorisation de poursuites de la Chambre des Députés, condamnée à un mois de prison et 200 fr. d'amende, pour avoir mis son nom au bas de la fameuse lettre des accusés d'avril. C'est à la suite de cette condamnation que le ministère l'emporta sur lui dans l'élection de Rochefort.

Depuis lors jusqu'en 1848, M. Audry de Puyraveau avait vécu dans la retraite; lorsque la République fut proclamée, ses concitoyens songèrent à lui de nouveau et l'envoyèrent dans la première assemblée républicaine, dont il a été le président d'âge.

Espagne.

La Gazette de Madrid, du 8 décembre, publie la circulaire suivante, adressée par le ministre de l'intérieur aux gouverneurs de province:

"La conservation de l'ordre, recommandée par la Constitution et les lois à l'autorité publique, est le premier et le plus sacré des devoirs du gouvernement. Aussi doit-il empêcher qu'aucune réunion qui pourrait compromettre la tranquillité, diminuer la confiance ou altérer le calme des esprits, ait lieu sans son autorisation et sans sa surveillance."

"Des réunions politiques, ayant le caractère de juntas électoraux, ont lieu à Madrid, sans son autorisation, et y ont produit une certaine inquiétude. Ces réunions, si elles devaient se continuer, pourraient produire de l'agitation à un degré suffisant pour troubler le cours ordinaire des affaires et même exercer une pression morale sur la volonté des électeurs, auxquels on doit assurer le plus libre exercice de leur droit."

"En conséquence, la reine, conformément à l'avis de son conseil des ministres, a disposé que sur aucun point du royaume de semblables réunions ne seraient permises sans l'autorisation des gouverneurs de provinces; toute infraction à cette disposition devant être poursuivie suivant les lois."

Cette circulaire paraît être à l'adresse des comités d'opposition dans lesquels figurent le maréchal Narvaez, MM. Martinez de la Rosa, Pidal, Sotomayor, Mendizabal, etc.

Le général Narvaez a été éloigné de Madrid; il est chargé d'aller compiler à Vienne les archives militaires de l'Autriche. On lui a accordé 24 heures pour faire ses préparatifs de départ. Le gouvernement a mis à sa disposition un aide-de-camp et six mille piastres pour ses frais de route.

On parle de la sortie probable du cabinet des gé-

LETTRE A LORD TENDERDEN, CHEF DE LA JUSTICE D'ANGLETERRE.

6 avril 1849.

Mylord,

J'ai lu le compte-rendu du discours que Votre Seigneurie a prononcé le 4 de ce mois, sur la seconde lecture du bill en faveur des catholiques; il s'y trouve un passage sur lequel je considère de mon devoir de publier quelques observations. Le passage auquel je fais allusion porte sur le caractère de l'Eglise établie et sur les conséquences qui résulteraient probablement pour elle en Irlande de l'adoption de cette loi.

méreaux Urbain et Ezpeleta. Les noms que l'on met en avant pour les remplacer sont ceux des généraux Pozuela, Colonge, Zapatero et baron de Mer.

Sommaire des annonces nouvelles.

- Grande chance.—Thomas Bieckel. Vente de livres, etc.—Ant. Paquet. Licitation.—L. J. C. Fiset. Lecture publique.—Ph. Huot. Propriété à louer.—Bureau de l'Ordonnance. Boas perdu.

CANADA.

QUEBEC, 18 JANVIER 1853.

Le Canadien dit qu'il ne voit pas comment le gouvernement pouvait faire autrement que de payer aux fondés de pouvoir des victimes de 1837 et 1838.

A cela notre réponse est facile ! La plupart de ceux que vous appelez des fondés de pouvoir ne sont pas de simples procureurs, mais des spéculateurs qui ont acheté, à vil prix, le sang des victimes, et le gouvernement, pour protéger des infortunés sans expérience, pour donner une solennelle et salutaire leçon aux hommes qui spéculent aussi audacieusement sur la souffrance et sur l'infortune, aurait dû dire à ces derniers comme il en a eu le conseil, si nous ne nous trompons : Nous paierons aux victimes leurs parts respectives de l'indemnité.

Ce n'est pas répondre que de dire : "On a bien tort aujourd'hui, contre ceux qui ont spéculé sur les indemnités ; mais les mêmes spéculations se sont faites, il y a quelques années " sur les scripts des miliciens et l'on en a rien dit."

De ce que des malheureux n'ont pas été protégés, il y a quelques années, s'en suit-il qu'on ne doive pas protéger d'autres malheureux actuellement et quand on le peut ?

Le Canadien voudra compter avec les £100,000 de l'indemnité et la bibliothèque, le coût de la translation du siège du gouvernement à Toronto, le coût de la translation du siège du gouvernement de Toronto à Québec, le ravitaillement des édifices publics, la construction et l'achat d'autres édifices publics, et il se convaincra facilement que le demi-million de louis n'est pas une grande exagération.

Si les chambres étaient réunies, nous aurions les noms de plusieurs députés qui affirmèrent, comme nous, qu'il y avait entendement, dans le comité des chemins de fer et dans la chambre, entre les deux intérêts du Sud et du Nord, lequel entendement était que la ligne provinciale ne serait pas définie par la loi, mais, subseqüemment, par le gouvernement, qui se prononcera après avoir entendu les deux intérêts.

Mais attendez quelques semaines encore, et nous vous donnerons des preuves tant que vous en voudrez. Du reste ce que nous affirmons la M. Cauchon l'a affirmé, en chambre, sans être contredit.

Le Canadien dit que nous ne lui avons jamais prouvé que la ligne provinciale n'était pas définie par l'acte de 1851.

Est-ce donc que nous n'avons pas prouvé que l'on ne trouvait dans cet acte de 1851, que l'énonciation d'un fait qui n'existait pas, le fait de l'existence du chemin de Portland comme portion du chemin provincial.

Il fallait une clause formelle qui constituât ce chemin portion du chemin provincial.

Et nous avons ajouté que si le gouvernement était convaincu comme vous que la loi de 1851 était positive et certaine, pourquoi a-t-il eu recours à une proclamation ?

Le chemin de Portland et de Richmond étaient dans la position de Great Western et du chemin du lac Ontario, Simcoe et Huron ; ils avaient droit à la garantie provinciale et voilà tout.

Sans m'arrêter à indiquer tous les faux raisonnements du Canadien au sujet du chemin de fer du Nord ; sans parler des efforts inouïs qu'il a faits pour prouver que "le Bas-Canada n'est pas trop maltraité après tout," et qu'il vaut bien mieux que le Haut-Canada ait la garantie de la province pour 73 milles de chemins de fer de plus que nous, que de nous voir obtenir une semblable garantie pour 107 milles de plus que notre sœur-province, tous ces faits devant être présents à la mémoire des lecteurs, je me contenterai aujourd'hui de quelques citations, dont voici la première :

"Le Canadien a dit que le Bas-Canada qui proclame que le Haut-Canada, en partageant également dans le revenu commun, obtenait réellement un avantage sur le surplus des deniers "publiques qui avaient été dépensés dans le Haut-Canada depuis l'Union."

Ce qui veut dire que, si le Haut-Canada n'avait pas reçu précédemment un surplus de deniers publics, le Canadien trouverait injuste que le Bas-Canada partageât également dans les revenus publics, et voudrait alors que le Haut-Canada reçût plus que nous ?

N'est-ce pas là du patriotisme ? Ecoutez maintenant l'organe essayant de prouver que les ponts à construire sur les rivières du Nord seraient extraordinairement coûteux, et n'ayant pas la bonne foi de reconnaître son erreur sur la preuve qu'on lui en fait :

Canadien du 24 nov. Correspondant ***. Canadien du 29 nov. "Le pont de Bel-25 nov. "Le correspondant sur la rivière Ri- "Le major Ro-parle d'un pont de chaudière coûtant £30,000 binnon déclare que 1,800 pieds de long et cette rivière n'est les plus ap-gueux, sur le chemin qui, comparé aux ponts pour les chemins de fer Building aux Chenaux et à l'Or-nis de fer sont ceux Etats-Unis, lequel sera au bout de connus sous le nom de n'a coûté que £2,330 l'île."

On voit par là que le Canadien ignore ou feint d'ignorer qu'il y a déjà, sur le Saint-Maurice, par exemple, un pont dans le voisinage duquel serait placé le pont du chemin de fer. Et comme le Canadien est censé s'être rendu au moins jusqu'aux chenaux, il est à croire qu'il connaît la largeur de la Rivière Saint-Maurice. Pourquoi donc fait-il l'impossible pour prouver qu'en Canada nous ne pourrions pas construire au même taux que les Américains des ponts de 1800 pieds de longueur ? Pourquoi, lui journal Bas-Canadien, s'efforce-t-il d'établir l'infériorité de son pays, et pourquoi ne se réjouit-il pas plutôt de la possibilité de construire sans frais énormes un chemin au Nord du Saint-Laurent ?

Il se laisse aveugler par la passion, qui lui fait oublier les faits les plus certains. C'est ainsi que, perdant de vue que la partie du grand tronc en deçà de Montréal doit être construite pour prolonger jusqu'à l'océan celle qui traverse l'Ouest du Canada, le Canadien s'écrie :

"Le Canadien sait de plus, ce que semble ignorer le correspondant, que "l'Ouest" se trouvant situé du côté Sud du fleuve et des lacs, il n'est pas besoin de traverser le fleuve à Longueuil pour s'y rendre ou en venir !"

Voilà où mène l'esprit de parti poussé à l'extrême ! Pour refuser au Bas-Canada la justice qu'il demande, pour priver d'un chemin de fer les 300,000 habitants de la rive Nord de Québec à Montréal, le Canadien avoue que, dans son opinion

(plaise à Dieu que ce ne soit pas celle de ses patrons !) le chemin des Trois-Pistoles et ceux en deçà et au-delà de Richmond jusqu'à Longueuil, sont destinés à être la continuation des chemins des Etats-Unis, et par conséquent qu'on n'aura pas besoin de traverser le fleuve à Longueuil ! En sorte que la partie du grand tronc venant du Haut-Canada aboutirait à Montréal, et n'aurait pas de prolongement ! C'est là le raisonnement du Canadien !

Pourquoi ne pas avouer de suite que le chemin du Nord serait désirable pour faire suite à la partie du grand tronc qui traverse le Haut-Canada ? Pourquoi plutôt torturer la langue et la loi, blesser le sens commun, abjurer tout patriotisme, et servir de mesquins intérêts individuels ?

Pourquoi vouloir condamner la population du Nord à donner gratuitement son travail et son temps pour la construction d'un ouvrage qu'en justice la province devrait favoriser de sa garantie ?

Pourquoi exiger de nos municipalités rurales pour un chemin provincial ce que l'on n'ose pas même demander pour un objet semblable à la population du Haut-Canada ?

Pourquoi nous avoir été par pétulance les £4,000,000 qui nous eussent construits le grand tronc depuis la frontière de l'Est jusqu'à la Pointe-Lévi et delà par le Nord jusqu'à Montréal ?

Pourquoi enfin, après nous avoir privés de ces £4,000,000, ne nous donner, à nous Bas-Canadiens, que les £450,000 du chemin des Trois-Pistoles, et les £153,000 de celui de Montréal au Haut-Canada ?

Ne répondez pas ; car il vous est impossible de nier. Tout le monde d'ailleurs vous répondra que le Haut-Canada a actuellement reçu trois millions de louis de plus que nous !

Dans la nuit de samedi à dimanche, pendant l'absence de M. Joseph Delisle, marchand-épicer, rue Saint-Valier, qui était allé au Cap-Saint-Esprit, des voleurs se sont introduits dans sa cave, par un soupirail, et sont montés à son magasin d'où ils ont enlevé la somme de 28 piastres et quinze sous. Des allumettes phosphoriques ont été trouvées sur le pavé de la cave, mais il paraît que les voleurs ont pénétré sans lumière dans le magasin. On n'a pu encore découvrir ces voleurs.

TRAITÉ ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

Le journal anglais l'Express revient encore, dans son numéro du 12, sur les bruits de traité entre les deux nations. Quoique les détails dans lesquels il entre ne donnent aucune consistance à cette nouvelle, nous croyons devoir les reproduire :

On affirme confidentiellement qu'un traité commercial entre la France et l'Angleterre est déjà déposé en principe, et qu'on le rendra public dès qu'il aura subi quelques modifications. En France, les droits sur les charbons, la fonte brute, le coton filé seront, dit-on, modifiés ; la faveur correspondante accordée par l'Angleterre à la France sera une réduction des droits d'importation sur les vins. Jusque-là, les efforts des agents du gouvernement anglais paraissent tendre à conclure un traité basé sur la réciprocité ; mais ce principe, nous pouvons l'affirmer, n'est pas soutenu par les maisons importantes qui ont intérêt aux modifications dont il s'agit.

Si la réduction des droits sur les vins français doit être une mesure bienfaisante pour notre industrie, si elle doit ajouter au bien-être de nos classes moyennes et inférieures sans faire une brèche trop considérable à nos revenus, il faut ordonner l'abaissement de ces droits par cette simple raison que nous ne devons pas nous charger de fardeaux inutiles.

On porte déjà à trente-cinq le nombre des membres de la Chambre des Communes qui se sont engagés à voter pour une réduction de droits sur les vins, et ce nombre s'augmente chaque jour. On a été étonné du silence que M. Disraeli a gardé dans son exposé financier relativement aux droits sur les vins. Mais on donne à ce silence les motifs suivants : ce serait enfreindre l'étiquette officielle et diplomatique que de parler du traité avec la France avant que toutes ses conditions aient été complètement réglées.

PARIS, 21 décembre 1852. Ce n'est pas en France, c'est autour d'elle, au Nord, au Sud et à l'Est, qu'ont surgi cette semaine les plus graves incidents du monde politique. On compte en ce moment presque autant de crises ministérielles et de congrès princiers que de points cardinaux.

LA CRISE EN ESPAGNE. En première ligne figurait la crise espagnole, qui s'est dénouée plus promptement et plus heureusement qu'on ne l'espérait par la retraite du cabinet Bravo-Murillo. Cette retraite a été déterminée par l'impossibilité de trouver une notabilité militaire pour remplacer au ministère de la guerre le général Urbina, qui avait donné sa démission. Cette éloquente protestation de l'armée et de ses chefs les plus influents contre les plans réactionnaires de M. Bravo-Murillo a fait réfléchir la cour d'Espagne qui, d'après la Gazette de France, avait cru à une conspiration ayant pour but de proclamer reine l'infante, sœur d'Isabelle II et épouse du duc de Montpensier. Ce conte est absurde. Quoiqu'il en soit, cédant aux conseils de sa mère, Marie-Christine, la reine Isabelle a laissé tomber les prétendus défenseurs et restaurateurs de l'autorité royale sous le poids de la réprobation publique. Le général Roncali a été chargé de composer un nouveau cabinet qui a immédiatement prêté serment entre les mains de la reine. Ce cabinet respectera la légalité et la Constitution, si l'on en juge par la logique de son origine et par les antécédents de ses membres. Son chef, le général Roncali, fut toujours considéré comme un des généraux les plus dévoués à la cause constitutionnelle du temps de la régence de Marie-Christine. C'est lui qui fut devant la cour martiale le défenseur du général Diego Léon, qu'Espartero fit fusiller comme auteur d'une tentative de restauration en faveur de la reine Christine. Le général Roncali accompagna noblement son frère d'armes jusqu'au lieu de l'exécution. On annonce le rappel de M. Donoso Cortés, marquis de Valdegamas, ambassadeur à Paris, qui passe, à tort ou à raison, pour l'instigateur du coup d'état médité par M. Bravo-Murillo à l'instar de celui du 2 décembre. Cet absolutisme prononcé serait remplacé par M. Martinez de la Rosa, dont le fils, attaché à l'ambassade de Rome, vient d'être mortellement blessé par un accident arrivé dans une salle d'armes. Le général Narvaez, qui a appris à Bayonne la chute des ministres qui l'avaient envoyé se promener, s'est arrêté dans cette ville et a pu vraisemblablement rentrer dans Madrid.

Le Herald raconte que la Puerta del Sol l'enthousiasme populaire a été au comble et que tout le monde s'embrassait avec effusion, comme si une grande calamité nationale venait de disparaître. Cependant, la joie de ce journal s'est un peu refroidie en voyant le lendemain le nouveau cabinet faire saisir ses numéros et ceux de son confrère le Diaris espanol, qui contenaient le manifeste adressé aux électeurs par le comité modéré, et signé de 68 noms, parmi lesquels figuraient ceux du maréchal Narvaez, du général Coucha, des ducs de Rivas, de Soto Mayor, du marquis de Pidal et de MM. Martinez de la Rosa, Gonzalez Bravo, Seijas Lorzano, Sartorius, Mon, Bermudez de Castro, etc. Le gouvernement avait laissé circuler, au contraire, un mémoire du marquis de Miraflores

écrit en faveur de la réforme de la Constitution. Les actes du nouveau cabinet sembleraient indiquer que, tout en n'approuvant pas les plans de ses prédécesseurs, il croit à la nécessité d'une réforme partielle et légale, et qu'il ne veut pas favoriser l'agitation parlementaire. Il fera ce qu'on appelle du juste-milieu. L'entrée de trois généraux dans le conseil est regardée comme un fait significatif ayant pour but de gagner les sympathies et l'appui de l'armée. Loin d'avoir nu, comme on l'a dit, à cette rentrée prudente et sage de la cour d'Espagne dans les voies de la modération et de la légalité, le gouvernement français l'y a poussée, on n'en peut douter, par l'article du Moniteur qui a désavoué toute solidarité avec les entreprises téméraires de M. Bravo-Murillo. Ce désaveu public et officiel a eu d'autant plus d'influence sur la cour d'Espagne, qu'elle fait montre d'une grande déférence pour le gouvernement de Louis-Napoléon, ainsi que le prouve un décret de la reine Isabelle qui vient de rappeler une loi de douane promulguée en 1841 par le duc de la Victoire, et préjudiciable aux produits du midi de la France et de l'Algérie.

LA CHUTE DU MINISTÈRE DERBY.

Au moment où le cabinet Bravo-Murillo tombait à Madrid, celui du comte de Derby, sorti victorieux de la discussion générale du budget, tombait à Londres sous une question de détail, son projet de taxe des maisons. Mieux eût valu pour ce ministère qui ne comptait guères que deux hommes de valeur, le comte de Derby et M. Disraeli, flanqués de sept ou huit zéros ; mieux eût valu, dis-je, pour son honneur qu'il se fût retiré plutôt, car il n'est resté au pouvoir que pour y proclamer en vain l'abandon de ses doctrines et l'humiliation de son drapeau. Après avoir abjuré par la bouche de ses représentants officiels, le parti protectionniste vient d'expirer avec eux. Aussi bien, le maintien au pouvoir du comte de Derby et de M. Disraeli, après leur abjuration, n'avait plus de raison d'être ; ils étaient des transfuges, et non des généraux. En succombant devant une simple question de taxe après avoir vaincu sur le terrain de la politique, ils démontrent l'importance acquise de nos jours par les questions économiques. Cette importance ira croissant, et l'allègement des impôts, la liberté du commerce, deviendront dans l'avenir la grande préoccupation des peuples et des gouvernements. La diplomatie a été jadis l'art de faire s'entre-tuer les hommes ; elle deviendra celui de les faire vivre et s'entre-aider. Sous le rapport de la politique européenne, l'avènement du cabinet whig et péliste du comte d'Aberdeen et du vicomte Canning ne sera pas non plus sans importance. Sa coïncidence avec l'avènement du cabinet Roncali, auquel il ressemble par sa couleur mixte et indéfinie, va être un renfort pour les institutions constitutionnelles qui se voyaient menacées de toutes parts depuis que leur manque l'appui de la France, ce grand arc-boutant de l'édifice européen. Des journaux allemands signalaient déjà le régime parlementaire du Danemark comme une anomalie choquante au milieu des cours du Nord. L'anomalie ne sera plus aussi frappante désormais, et les deux principes opposés d'autorité et de discussion, entre lesquels est divisé le vieux monde, y conserveront à peu près, et pour un certain temps encore, le terrain qu'ils y occupent.

CONGRÈS DE SOUVERAINS — RECONNAISSANCE DE L'EMPIRE FRANÇAIS. — RUPTURE DE MARIAGE.

Les souverains qui sont les représentants les plus anciens du premier de ces principes en Europe tiennent en ce moment une espèce de congrès à Berlin. L'empereur François-Joseph, escorté des archiducs Maximilien et Charles, a été rendre au roi de Prusse une visite qui est la première qu'un empereur d'Autriche ait encore faite dans la capitale de la Prusse. Il y a été rejoint par le duc de Brunswick et le roi de Hanovre. C'est à l'influence et aux efforts de ce dernier qu'est dû ce rapprochement de l'aveu de la Gazette de Hanovre elle-même, qui ajoute que le voyage de l'empereur d'Autriche a un double but ; celui de mettre fin aux difficultés relatives à la reconstitution du Zollverein, et celui d'établir une entente cordiale entre les grandes puissances du Nord sur les questions en litige, non-seulement en Allemagne, mais dans l'Europe entière. "Une puissance qui attaquerait l'Allemagne, dit la Gazette de Hanovre en guise de préambule, ne la trouverait plus désunie. Une Allemagne unie et forte par son alliance, affermirait partout la pensée de la paix."

Une correspondance adressée de Vienne au Journal de Francfort, prétend que l'entrevue des souverains allemands a pour objet de s'entendre sur les moyens de déjouer les intrigues de l'Angleterre à l'Est, à l'Ouest et au Nord. Je ne dis pas non, et les protestations soulevées par l'arrestation récente du correspondant du Morning Chronicle de Londres rendent le fait très vraisemblable ; mais il est probable aussi que le congrès des souverains allemands a pour but de décider dans quel terme et à quelles conditions ils reconnaîtront le nouvel empereur des Français. Il paraît en effet certain que cette reconnaissance a donné lieu à des tiraillements et à des hésitations assez graves dans les principales cours d'Allemagne. Le Moniteur ayant constaté que le roi de Wurtemberg avait envoyé son chambellan complimenter le ministre de France à Stuttgart à l'occasion de la proclamation de l'Empire, le journal officiel du gouvernement wurtembergeois a protesté contre l'induction qui pourrait être tirée de ce fait, en déclarant que la cour de Stuttgart attendait pour reconnaître l'empereur des Français la décision qui serait prise à Berlin par ses allies.

Le journal officiel du gouvernement bavarois a fait à peu près une déclaration identique, et la cour de Munich, n'entretient en ce moment, que des relations officielles avec le ministre de France. Mais ces royautés de second ordre font ce que leur diront de faire les chancelleries dont elles sont les satellites, et tout porte à croire qu'en dépit de ces scrupules, grands et petits, toute la nichée des rois et empereurs d'Allemagne et de Russie reconnaîtra Napoléon III, comme elle avait reconnu Napoléon Ier. L'Union, journal légitimiste de Paris, qui n'a pas de raison de flatter l'Empire français, dit savoir de bonne source que ces trois reconnaissances arriveront simultanément et prochainement.

De ces hésitations, il ne restera qu'un peu de froissement dans les relations officielles et beaucoup de raucune des pensées intimes de Louis-Napoléon qui sait mieux qu'aucun homme au monde, choisir le temps et le moyen de ses revanche. Il a déjà laissé percer une lueur de ses arretures secrètes dans cette conversation, reproduite par les feuilles ministérielles, ou il dit que, si le prince de Schwarzenberg avait voulu, il aurait mieux compris ses intentions et ses paroles qu'elles ne paraissent l'être maintenant à Vienne. L'entente cordiale qui existait entre la France et l'Autriche sous ce dernier ministre, semble donc affaiblie, non-seulement par l'hésitation du jeune empereur François-Joseph à reconnaître celui qu'il salueait et préconisait naguère comme le sauveur de l'Europe, mais encore par la part qu'il a prise à la rupture du mariage de la princesse Wassa avec Louis-Napoléon. Quelques correspondances étrangères ont attribué cette rupture à ce dernier qui n'aurait plus trouvé la fiancée à la hauteur de sa fortune. Un journal anglais, mieux informé, fait justice de ce reproche, en disant que le breach of promise vient de la future seule qui, usant des privilèges de son sexe, has changed her mind. Et le malicieux journaliste se demande si la princesse parjure renverra, comme le ferait une honnête bourgeoise en pareil cas, tous les cadeaux qu'elle a reçus. Ce changement de résolution est attribué à l'influence exercée sur elle

et les siens, en dernier lieu par l'empereur d'Autriche qui épouse la princesse Sydonie de Saxe, et qui a servi la cause du frère de cette dernière auprès de la princesse Wassa. On a fait aussi la remarque qu'avant de commencer cette campagne matrimoniale et politique, l'empereur François-Joseph a dîné à Vienne avec le comte et la comtesse de Chambord, auxquels il rendit ensuite la visite qu'il en avait reçue. Or, la comtesse de Chambord était une ancienne amie de la princesse Wassa.

Quant à Louis-Napoléon, il a été assez peu sensible à l'échec que toutes ces petites coalitions ont fait essuyer à ses aspirations conjugales. A dire vrai, ces aspirations sont loin d'être fortes en lui. Il a un grand faible pour la vie de garçon et il a secondé assez mollement les efforts de ses négociateurs mâles et femelles. Il les laisse faire pour obéir aux nécessités de sa situation : voilà tout. D'après la chronique, cette galante diplomatie s'adresse tantôt à la jeune sœur du roi de Naples, tantôt à celle de la reine dona Maria de Portugal, fille de l'ex-roi du Brésil, don Pedro. Dans le premier cas, Louis-Napoléon, deviendrait beau-frère du duc d'Anmale, comme j'en ai déjà fait la remarque. Dans le second, il serait celui du prince de Joinville.

FRÉDÉRIC GAILLARDET.

L'Édition Française du New-York Herald.

Le Courrier du Havre dit : "Le New-York Herald est un des journaux les plus répandus des Etats-Unis. Pour augmenter le nombre de ses lecteurs en Europe, il a eu l'idée de faire une édition française à laquelle il consacre plusieurs colonnes du numéro qu'il imprime le jour du départ des paquebots transatlantiques pour l'Europe."

"Cette édition est toute une révolution, comme on va le voir : elle cache, sous son apparente bonhomie, l'essai d'une langue universelle du globe, ce projet chéri des encyclopédistes du siècle dernier."

"Le Français du New-York Herald n'est plus du Français, et cependant ce n'est ni de l'anglais, ni de l'espagnol ; cela ne ressemble à aucune langue ni à aucun patois connu. Le cardinal Mezzofanti, le cardinal Pentecôte, comme l'appellait le précesseur de Pie IX, n'y eût rien compris ; il y eût perdu son âme et son latin, et il y eût perdu les deux cents langues et idiomes qu'il pouvait interpréter."

"M. Bennett, le propriétaire du New-York Herald est sans doute venu en France pour y faire paraître un dictionnaire et une grammaire à l'usage de ceux qui voudront étudier cette langue nouvelle. Il est temps, et le grammairien surtout sera d'une grande utilité. A chaque arrivage, la langue nouvelle devient plus obscure ou peut-être plus profonde. Il est temps qu'un professeur vienne nous en dévoiler les mystères."

"Nous allons en attendant, en mettre un spécimen sous les yeux de nos lecteurs."

"Voici des extraits des numéros qui nous sont parvenus depuis quelques temps."

CHRONIQUE POLITIQUE.

"Il est très naturellement anticipé qu'après l'expiration de l'élection de la présidence il y aurait un peu de quelque chose qui a été le cas ; en effet "nos colonnes n'ont pas été complètement supprimées de place directive par celles qui en ont chargé "pendant la dernière semaine. Les remarquables événements à Cuba et à Mexico, la condition intriquée en Europe, l'expédition de Japan, le Guano "et la question des pêcheries, combinées avec cela "que jour de transactions dans notre propre terri-taire tendent à fasciner à tenir vivante l'anxiété "de chaque lecture du contenu des derniers journaux."

Un peu plus loin : "Il était très naturel d'anticiper qu'après la subsidence de l'élection excitement, il aurait "pour un moment quelques nouvelles pour la cherté "du nouveau marché. Le revers cependant a été "le cas, nos colonnes ne sont jamais plus parfaite-ment renseignées que par la dernière intelligence "de chaque direction de mailles n'ont été depuis "la semaine dernière."

Nous trouvons ailleurs les observations suivantes "sur les voyages de Panama à San-Francisco : "Il semble un peu étrange que la communauté qui "voyage avec un hôte d'un indispensable fait les "frappant dans la face pour le soin d'économiser "peu de dollars, ou pour venir dans cette contrée "quelque fois pour faire quelque chose. Les "horribles détails qui ont été publiés concernant "les troubles, les souffrances et misères des ceux "qui ont confié leurs chances de ce port à la côte "du Pacifique devraient faire un suffisant avertissement de quelque sensible homme à considérer "avant d'agir."

Enfin dans le numéro du 23 novembre, nous avons lu les lignes suivantes : "L'Echo de Organa.—Nous avons les notices, et "l'air que la presse parle à la République de la "plus sûre tranquillité qui est la plus sûre liberté "qui est non seulement un droit épuré, si non un "pouvoir actif qui empêche d'exercer dans la "Société le excès de nos débilés forces à ceux qui "viennent éventer les questions d'un général "intérêt. Il n'est pas un seul journal en qui la "circulation seulement apparaît quatre fois les "éléments de la prospérité nationale en culminent "la quietude et l'apathie des hommes intelligents."

"Le général Benque sur les frontières de la "Bolivie amenait bon à engagement. C'est cela, "est arcahucador des senateurs et des représentants "à la représenter pour établir la démocratie telle "que la comprennent, ces aujourd'hui le nomient "qui au fond s'appellent libérale dans le continent "Americain, depuis les cornes arrivent jusqu'au "confins du Mexique."

"Cet île de Cuba. On assure que l'autorité rend "l'usage des machinations des yankees avec les "cerne et se les découvre des nouvelles "chuches se suivant sans avoir des procédés sé-rieux et qui était certain, parce que la popula-tion de Santiago achevait de changer et la colère "qui est le mal terrible, l'azote du ciel dans les "temps est ces étranges choses."

Nous sommes obligé de reconnaître avec un profond desespoir que nous ne faisons aucun progrès dans l'intelligence de ce français nouveau.

S. ANCOUSTEAUX.

FUNÉRAILLES DU JEUNE BENJAMIN PIERCE.—Les funérailles du jeune Pierce, mort si fatalement, ont été célébrées, le 10 de ce mois, à Andover, résidence de M. Aiken, beau-frère du général. C'est là que M. Pierce se trouvait, comme visiteur, avec sa famille, dans les jours qui ont précédé l'accident. La cérémonie a été conduite d'une manière simple et touchante par le révérend Henri Parker, au milieu d'un grand concours d'amis et de citoyens des environs. Madame Pierce y assistait. On a remarqué avec plaisir le calme et la résignation de cette pauvre mère ; elle s'est, depuis une semaine, sensiblement remise de son immense affliction. Quant au général, il n'existe plus aujourd'hui aucun doute sur son rétablissement définitif et complet.

Le convoi a quitté Andover pour se diriger vers la vieille église du Nord, près la ville de Concord, où le corps de Benjamin Pierce devait être déposé. Le général suivait en personne dans la première voiture. Arrivé à Concord, une foule de personnes se sont réunies au convoi, et l'ont accompagné, malgré la neige qui couvrait les chemins, jusque dans l'intérieur du cimetière. Le public témoi-

gnait ainsi toute la part qu'il a prise au coup funeste porté au général Pierce dans ses affections de famille, au moment même où il allait être appelé à se consacrer au service de l'Etat. Le jeune Benjamin était âgé exactement de onze ans et huit mois.

Le révérend H. Parker a prononcé sur sa tombe un discours éloquent et pathétique. Ensuite l'assistance s'est séparée, et le général Pierce est resté dans Concord, où il est descendu à l'Eagle Hotel. Par un soin dévoué du propriétaire, tous les salons de cet hôtel avaient été tendus de noir. Le général n'a reçu personne pendant toute cette soirée.

OURAGAN DE NEIGE.—Jusqu'ici nous n'avions pas été moins bien partagés que la France. Des journées magnifiques, une température d'une douceur incomparable, avaient pu nous faire oublier que nous étions au cœur de l'hiver. Mais nous n'avons rien perdu pour attendre ; les frimas ont soudainement fondu sur nous avec une violence et une rigueur qui semblent vouloir reparer le temps perdu.

La matinée de mardi était aussi tiède, aussi serene que celles qui l'avaient précédée. Dans l'après-midi, une pluie intermittente commença à tomber, sans refroidir insensiblement l'atmosphère, et continua jusques assez avant dans la nuit.—Hier matin, à l'heure du réveil, cette pluie était changée en une neige menue et serrée que fouettait un vent des plus vifs. A mesure que la journée avançait, le vent est devenu plus fort, la neige plus épaisse et le froid plus intense. En sorte qu'à l'heure où nous écrivons, New-York est enveloppé d'un ouragan dans les règles. Pour peu qu'il se prolonge—et tout porte à croire qu'il en sera ainsi—nous verrons demain les traîneaux, qui semblaient destinés à ne point paraître de la saison. Déjà, dans les rues latérales, la neige forme une couche épaisse et solide qui promet un excellent sleighing.

Au moment où nous fermons nos colonnes, la tempête, loin de tomber, se déchaîne avec une fureur croissante. Nous devons nous attendre à une longue liste d'accidents, peut-être aussi de sinistres, car le vent souffle de l'est et chasse vers les côtes.

On nous dit que les steamers partis ce matin pour l'Europe et la Havane, n'ont pas voulu affronter l'ouragan, et ont jeté l'ancre en bas de la baie. (Phare de New-York.)

BITTERS OXYGÉNÉS.—Nouveau Témoignage.

Lettre de William Gordon, écuyer, député Marshall des E.-U., pendant plusieurs années, pour le district de Massachusetts.

New Bedford, mars 6, 1851. MM. REED, BATES et AUSTIN.—Messieurs,—Ma femme a prouvé toujours été, pendant l'espace de six ans, atteinte de cette malheureuse maladie, la dyspepsie ; souvent, pendant cette période de temps, elle a été obligée d'abandonner complètement ses soins de famille, et de se renfermer dans la maison où dans sa chambre, les symptômes de sa maladie étaient constipation de boyaux, nausées, maux de tête, points de côté, acuité dans l'estomac, nausées, abattement de l'esprit, etc. La moindre nourriture lui faisait mal. On fit dans le même temps, l'essai de plusieurs remèdes, sans succès. Vers la fin de l'automne lorsqu'elle était bien moins forte et beaucoup plus faible qu'à l'ordinaire, une Dame de Boston, qui s'était bien trouvée des Bitters oxygénés, l'engagea d'en faire l'essai. Elle le fit, et dans moins d'une semaine, elle était beaucoup soulagée, et dans moins d'un mois elle fut en état de pouvoir veiller à toutes les affaires de la maison. Elle est maintenant dans un bon état de santé et de force. D'après ce que j'ai vu et su dans ce cas, je recommande avec beaucoup de plaisir l'usage des Bitters oxygénés du Dr. Green, à toutes les personnes qui, malheureusement, sont atteintes de la dyspepsie.

Je suis, respectueusement, Votre etc., WILLIAM GORDON, No 85, Fifth Street, New Bedford.

REED, BATES & AUSTIN, droguistes, 26, Merchant's Row, Boston, agents généraux. Prix, \$1 la bouteille, six pour \$5 piastres.

A vendre à Québec, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES, Halle Médicale, C. G. ARDOUNI, près du séminaire, marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, Droguiste, à l'encoignure des rues Beaudé et du Port.—7 janvier 1853.

LE VÉRITABLE ET LE SEUL BAUME DE CERISIER SAUVAGE DU DR. WISTAR.

Il a été introduit dans l'année 1838, et l'on a reconnu qu'il est efficace dans toutes les maladies pour lesquelles ils ont été recommandés. Depuis dix ans, on a constaté qu'elle est supérieure à toute autre médecine pour les rhumes, l'influenza, les bronchites, l'asthme et la consommation, dans toutes ses phases.

Ce qui a été consacré par le temps, ce que l'expérience a reçu et adopté, ce que les hommes dans toutes les conditions ont d'un commun accord regardé comme précieusement, doit être tel, de manière à n'être point douté. Une semblable renommée est tellement enracinée dans la société, qu'il est impossible de la détruire. Les succès que cette médecine a obtenus, depuis plusieurs années, à triompher des préjugés de tous les hommes respectables, et elle a pris place parmi les plus grandes découvertes de notre temps, et quand elle est prise à temps elle dissipe les maladies pour lesquelles elles sont recommandées.

(Extrait du Boston Evening Traveller.) Ce n'est point être rempli que l'acte de justice aux propriétaires du Baume de Cerisier Sauvage, que de dire que l'usage que nous avons fait personnellement de cette médecine, a produit sur nous un effet favorable. Un des propriétaires du Traveller, a été entièrement guéri d'une toue sévère qu'il avait depuis quatre mois, en faisant usage de ce baume ; et plusieurs de nos amis et de nos connaissances, qui ont fait usage de cette médecine, l'ont trouvée d'un grand secours pour le soulagement de leur toue et de leur difficulté de respiration.

Point de véritable à moins qu'elle ne porte la signature de I. BUTTS sur l'enveloppe. Prix \$1 la bouteille, six bouteilles pour 5 piastres.

A vendre en gros et en détail, par JOSEPH BOWLES, pharmacien, place du marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, pharmacien, rue Beaudé, Haute-Ville.—7 dec. 1852.

MARIÉS.

Hier, à l'église paroissiale de Saint-Roch, par le révérend messire Charest, M. Charles Bèga à Belle. Suzanne-Delphine Rousseau, tous deux de cette ville.

DÉCÈS.

Lundi, le 17 du courant, de consommation, Louisa-Catherine Daly, seconde fille de William Wilson, écuyer, des douanes de Sa Majesté, âgée de 28 ans. Ses parents et amis sont requis d'assister aux funérailles qui auront lieu demain, mercredi, le convoi devant partir de chez M. Wilson, rue du Palais, à 4h. P. M.

ALMANAC ECCLESIASTIQUE ET CIVIL DE 1853.

CET ALMANAC comprenant 126 pages d'in-18, est maintenant EN VENTE à la librairie de MM. J. & O. CRÉMAZIE, rue de la Fabrique, de M. J. T. BROUSSEAU, de MM. BOSSANGE, MOREL & CIE, rue Beaudé, et chez les éditeurs-imprimeurs A. CÔTÉ & CIE, près l'Archevêché. PRIX : 12 sous l'exemplaire.

TABLE DES MATIÈRES.

Explication des termes du Calendrier... 1
Éclipses en 1853... 1
Calendrier... 1
Partie Ecclesiastique.—Cour de Rome... 19
Collège des Cardinaux, (tableau de)... 19
Collège catholique des provinces anglaises de l'Amérique du Nord... 23
Diocèse de Québec... 23
Liste des séminaires et des collèges de ce diocèse, etc... 25

